

Evitez de commettre des infractions au code de la route



Le barème des sanctions prévues est de plus en plus lourd, sachez le.

A l'exception des graves infractions au code la route qui sont de la compétence du Tribunal de Police ou du Tribunal Correctionnel, la plupart des [infractions routi res](#) se r glent par des **amendes forfaitaires**, des **retraits de points** sur le permis de conduire, voire la **suspension du permis** de conduire pour une dur e pouvant aller jusqu'  3 ans.

Attention,   l'exception de stationnements payant et g nant, les sanctions deviennent **dissuasives**.

Un stationnement payant vous co tera 11  , un stationnement g nant 35  ; et un stationnement dangereux 135  ;

Ce sont les **exc s de vitesse** et le **non respect de la signalisation routi re** qui sont les plus co teux.

Un **exc s de vitesse** jusqu'  19 km /h coute 68  ; et le retrait d'1 point

Un exc s de vitesse de 20   29 km /h coute 135  ; et le retrait de 2 points

Un exc s de vitesse de 30   39 km/h coute 135  ; et le retrait de 3 points

Un exc s de vitesse de 40   49 km /h coute 135  ;, le retrait de 4 points et une suspension du permis pour une dur e  pouvant aller jusqu'  3 ans

Un exc s de vitesse de plus de 50 km /h coute une amende pouvant aller jusqu'  1  500  ;, le retrait de 6 points, et une [suspension du permis de conduire](#) pour une dur e  pouvant aller jusqu'  3 ans.

Un **stop non respect** coute 135 €, le retrait de 4 points et une suspension du permis de conduire pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Un **couloir de bus** coute 35 €, le retrait de 3 points et une suspension du permis de conduire pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Enfin, le **non-port de la ceinture de sécurité**, coute 35 € et le retrait de 3 points.

Pour conclure, soyez attentif, car tout cela peut couter rapidement **très cher**.

FL, 17/01/2008